

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUIS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00566-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/NVN /D/MINHDU DU _____ PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSÉ DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°00566-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/NVN DU 31 JANVIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINHDU DU LOGONE ET CHARI A KOUSSERI.

FINANCEMENT : BIP/MINHDU – EXERCICES 2025 ET SUIVANTS.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La Constitution ;
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
Vu Le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu Le DCE du gré à gré n°00566-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/NVN du 31 janvier 2025

Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°25 du 25 mars 2025 de la CIPM/MINHDU, proposant l'attribution à l'entreprise ci-dessous.

D E C I D E :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire des marchés relatifs au Dossier d'Appel d'Offres suscité:

DCE	Ville	Attributaire	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
DCE relatif au Gré à Gré n°00566-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/NVN du 31 janvier 2025 pour les travaux de construction de la délégation départementale du MINHDU du Logone et Chari à Kousseri.	Kousseri	ETS IMO BP : 170 Ngaoundéré Tél. : 699 84 71 27 / 673 49 96 02	TF = 70 000 000 TC = 200 000 000 T = 270 000 000	TF = Six (06) mois TF = Huit (08) mois T = Quatorze (14) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES